


Programme de la formation

Membres du CSE - Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail (en présentiel, à distance, mixte (=présentiel + à distance)))

 En groupe sur site

 21 heures sur 3 jour(s)

 Tout public, Salarié en poste, Demandeur d'emploi, Particulier, Indépendant et dirigeant, Agent de la fonction publique, Jeune en insertion professionnelle, Bénévole

 À partir de 750 € Net de taxe par participant

Description courte

Le Comité Social et Économique en matière de

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Au 1er janvier 2020, les représentations du personnel DP, CE et CHSCT disparaîtront totalement pour laisser la place à une instance unique appelée Comité Social et Économique.

Pour ce qui est du domaine de la santé, sécurité et conditions de travail, des CSE se mettent en place depuis septembre 2017 en prenant comme référence le fonctionnement des CHSCT. Or, le fonctionnement particulier de cet organe et toutes les instances liées nécessite que les membres connaissent leurs droits et devoirs car d'importants changements et non négligeables sont intervenus dans la réglementation.

La formation « Membres du CSE – Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail », permet d'apporter toutes les informations nécessaires et utiles pour mener à bien la mission des membres élus du CSE, de leurs suppléants et des membres de la CSSCT(*) en matières de prévention des risques professionnels. Ainsi, ils pourront poursuivre leur contribution à la protection de la santé physique et mentale des salariés de leur entreprise.

(*) CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) obligatoire pour :

- les entreprises de 300 salariés et plus,
 - les entreprises de moins de 300 salariés :
 - les entreprises volontaires
 - classées SEVESO seuil haut
 - Installations Nucléaires de Base (INB)
 - à risques particuliers
 - les entreprise à qui l'inspection du travail l'impose lorsque, de son point de vue, la situation le nécessite (événements graves et répétés, politique de prévention des risques manquant d'efficacité, dialogue social difficile en matière de prévention des risques professionnels,...).
 - Optionnelle pour les autres établissements (par Accord d'entreprise)
-

Profil des participants

Entreprises, EPIC et EPA : Membres du CSE ou du CSSCT et suppléants

- * Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)
- * Établissements Publics à caractère Administratif (EPA)
- * Établissements classés SEVESO ou dans le secteur Nucléaire
- * Établissements mis en demeure de mise en place d'une instance représentative du personnel par l'Inspection du Travail

Prérequis

Membre du CSE et/ou de la CSSCT (Secrétaire, membres titulaires et suppléants, Présidents)

Objectifs

- Connaître la réglementation et son évolution.
- Permettre aux participants de contribuer à la prise en compte de la prévention des risques professionnels.
- Acquérir la maîtrise des outils d'aide à la maîtrise des risques a priori et a posteriori.
- Être acteur de la politique et de la culture de prévention des risques professionnels et participer à les rendre partagées, participatives et constructives.

Aptitudes et compétences visées / attestées

1. Connaître les différents acteurs de la prévention des risques auxquels le CSE peut faire appel
2. Connaître le champ réglementaire du CSE
3. Connaître les enjeux de la prévention des risques professionnels
4. Connaître les familles de risques
5. Savoir analyser un accident du travail et une maladie professionnelle
5. Savoir analyser un accident du travail et une maladie professionnelle
6. Savoir faire fonctionner le CSE ou CSSCT et ses membres vis-à-vis de l'employeur et des salariés
7. Connaître le fonctionnement de l'évaluation des risques professionnels

Contenu

- La composition, fonctionnement, organisation, missions, moyens du CSE, CSSCT et des instances liées.
 - Les enjeux de la prévention (humains/sociaux, juridiques et financiers).
 - Les acteurs internes et externes de la prévention.
 - Les différentes familles de risques.
 - La sinistralité (AT, AT de Trajet et MP : définition, compréhension de l'apparition et proposition de mesures pour éviter sa réapparition.
-

-
- L'évaluation des risques professionnels via les documents et indicateurs.
 - Les droits et devoirs de l'instance représentative du personnel.
 - ...

Pédagogie et organisation

- Apports de connaissances.
- Études de cas au plus près de l'activité réelle du salarié.
- Échanges entre participants.
- **Offre de 6 mois d'assistance gratuite à la suite de la formation**

En possession de l'Agrément délivré par la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 18 octobre 2018

Mode de validation

Questionnaire initial des connaissances et questionnaire final de mesure des acquis

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Financements possibles

Organisme Datadoké

Financement possible par les OPCO

Certification QUALIOP1 en cours

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite mais également aux personnes dotées d'une déficience (cognitive, mental ou physique) avec une évaluation réalisée afin d'adapter la formation.

Intervenant

Formateur doté d'une forte expérience en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail mais aussi de fonctionnement des instances représentatives du personnel (17 ans d'expérience).

Formateur ayant suivi des formations complémentaires dans le domaine de l'ergonomie (obtention d'un Diplôme Universitaire), Prévention des pratiques addictives (Diplôme Universitaire)

Intervention équilibrée, pratico-pratique et objective.

Voir site <https://afsprevention.com>
